

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Jean Rémy Roulet, Janine Berberat,  
Olivier Vaucher, Hubert Dethurens,  
Nelly Guichard, Jean-Marc Odier, Roger Beer  
et Hervé Dessimoz*

*Date de dépôt: 28 mars 2000*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **concernant l'approvisionnement en énergie électrique du canton de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que selon son article 1, la loi cantonale sur l'énergie a pour but de « favoriser un approvisionnement énergétique suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement » ;
- que cette loi détermine également « les mesures visant notamment à l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie et au développement prioritaire de l'exploitation des sources d'énergie renouvelables » ;
- que l'article 10 de la loi sur l'énergie contient notamment une disposition stipulant que « le Conseil d'Etat établit un projet de conception générale en matière d'énergie, qui porte principalement sur :
- que les Services industriels de Genève possèdent 22,7 % du capital d'Energie Ouest Suisse (EOS) ;
- que les actionnaires des SIG sont l'Etat de Genève et les communes genevoises ;

- que la présidence d'EOS a été repourvue en mars dernier suite à la démission surprise de son président, cela moins de deux ans après sa nomination ;
- que cet état de fait démontre les divergences d'opinions entre les principaux actionnaires de cette société sur les décisions stratégiques à prendre pour son avenir,

invite le Conseil d'Etat

- à faire connaître au Grand Conseil toutes les options possibles pour les SIG de mener à bien leur mission d'approvisionnement énergétique en tenant compte de la situation délicate dans laquelle se trouve EOS ;
- à vérifier si la fiabilité de la production romande d'électricité est assurée à des coûts acceptables pour l'économie cantonale tout en préservant la valeur patrimoniale d'EOS ;
- à entreprendre dorénavant, chaque fois que des projets de lois fédérales ou cantonales y relatives l'exigent, une procédure de consultation sur l'approvisionnement énergétique de Genève, suivie d'une campagne d'information à destination des consommateurs locaux d'énergie (ménages ainsi que secteurs privé et public).

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le but de cette motion est de demander au Conseil d'Etat la plus grande transparence possible concernant les options que les Services industriels de Genève auront à prendre ces prochains mois pour assurer la distribution d'énergie électrique dans notre canton. L'ouverture du marché de l'électricité est programmée. Ses contours ont été dessinés par le Conseil fédéral dans son message de juillet 1999. Il prévoit une ouverture graduelle à la concurrence d'ici les six prochaines années. Or, le marché de l'électricité n'a pas attendu ce message pour entreprendre de profondes restructurations. Ainsi, au mois de juillet de l'année dernière, EOS annonçait au cours d'une conférence de presse un vaste plan de restructuration qui devait ramener la production de son électricité du prix de revient de 6 à 8 centimes actuels à 4 centimes. Cette restructuration amenait EOS à procéder à des amortissements extraordinaires afin de baisser les charges financières. En outre, EOS décidait de se séparer de sa société informatique Elca, de vendre ses participations dans le nucléaire et dans la société de télécommunications Diax et enfin de fermer l'usine thermique de Chavalon. Cette restructuration a permis de procéder à un amortissement exceptionnel de 350 millions de francs et un remboursement de la dette à long terme de 460 millions de francs.

Malgré toutes ces mesures, M. Georges Blum, président d'EOS, a annoncé fin janvier sa décision de remettre son mandat, n'ayant pu obtenir de tous les actionnaires d'EOS une garantie de soutien financier afin de poursuivre la restructuration de cette société et d'achever son désendettement. Cette situation de crise met en lumière le dilemme dans lequel se trouvent les actionnaires d'EOS (Services industriels de Genève 22,7 %, Services industriels de Lausanne 19,7 %, Romande Energie 27,2 %, Entreprise électrique fribourgeoise 14,9 % et Forces motrices neuchâteloises 5,9 %, autres 9,6 %), dilemme qui peut se résumer ainsi : si EOS fait du profit, c'est qu'EOS vend son électricité cher. Or, les clients de ses actionnaires exigent et obtiendront de l'électricité bon marché. Les actionnaires d'EOS doivent-ils dès lors soutenir leur société de production d'énergie électrique ou doivent-ils négocier des achats d'énergie avec d'autres fournisseurs meilleur marché ?

Les consommateurs d'électricité genevois, petits ou grands, industriels ou pas, ont donc le droit d'avoir des éléments de réponse de la part de leurs autorités sur ces questions stratégiques fondamentales d'approvisionnement d'électricité.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à notre projet de motion.